

PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

Accueil de l'apprenant et prise de rendez-vous avec le référent handicap.

Entretien individuel afin de déterminer les mesures nécessaires pour adapter la formation aux besoins de l'apprenant.

L'auto-école a la capacité de répondre aux besoins.

Inscription de l'apprenant, attribution d'un référent pédagogique et mise en place d'une formation adaptée aux besoins.

L'auto-école n'a pas la capacité de répondre aux besoins.

Redirection vers les établissements spécialisés :

-CER Garcia à Blanquefort

05.56.95.17.39

-CER La Relève à Talence

05.56.04.20.77

